

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du CCAS
du 6 mars 2026**

Délibération n° CA 2026-05

Nombre de membres

En exercice :	9
Présents :	6
Pouvoirs :	2
Votants :	8
Majorité absolue :	5

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars à dix heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le vingt février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Présidente.

Etaient présents

Danièle VINCENT, Présidente,
Maryse MOINEREAU, Vice-Présidente,
Marie-Andrée RIBOULET, adjointe,
Marc LERAY, Sylvie DANET, Conseillers municipaux.
Guillaume DE DIEULEVEULT, représentant des personnes âgées
Marie-Thérèse CHAUVET VIGNERON, représentante des personnes en situation de Handicap,

Excusés représentés

James DE LA ROCHE SAINT-ANDRE, représentant du Secours Catholique, donne pouvoir à Maryse MOINEREAU
Claire DE SONIS, représentante de l'UDAF 44, donne pouvoir à Guillaume DE DIEULEVEULT

Secrétaire de séance : Sylvie DANET - Adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte financier

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU,

Vu le Compte Financier Unique 2025 joint,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 joint,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Madame la Présidente ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget CCAS avec les résultats suivants :

CFU budget « CCAS »		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultat exercice 2025	69 413.84 €	61 750.02 €	-7 663.82 €
	Solde antérieur reporté (002)		10 550.50 €	10 550.50 €
	Excédent ou déficit global			2 886.68 €
Résultats cumulés (y compris RAR)				2 886.68 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser inscrits.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

Maryse MOINEREAU
Vice-Présidente




Sylvie DANET
Secrétaire de séance



Finances
CA 6 mars 2026

Compte Financier Unique 2025 Budget primitif 2026

1. Compte Financier Unique 2025

Les principales recettes du budget CCAS sont les suivantes :

- Subvention communale versée42 000.00 €
- Allocation Logement Temporaire10 595.00 €
- Loyer et charges des logements d'urgence5 475.36 €
- Concessions funéraires3 664.66 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES						
		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chap. 70	Vente de produits (vac funéraires)	5 015,32	2 364,98	6 305,54	3 884,45	3 664,66
Chap. 74	Dotations et subventions	46 000,00	60 000,00	60 000,00	35 000,00	42 000,00
Chap. 75	Autres produits de gestion courante		180,00	13 676,25	17 352,59	16 085,36
	Recettes de gestion courante	51 015,32	62 544,98	79 981,79	56 237,04	61 750,02
Chap. 77	Produits exceptionnels	2 269,37	80,00			
	Autres recettes	2 269,37	80,00			0,00
	Recettes réelles de fonctionnement	53 284,69	62 624,98	79 981,79	56 237,04	61 750,02
Chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté	114,00	1 147,66	1 391,73	13 004,08	10 550,50
	Recettes d'ordre	114,00	1 147,66	1 391,73	13 004,08	10 550,50
	TOTAL	53 398,69	63 772,64	81 373,52	69 241,12	72 300,52

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Charges de personnel45 080.00 €
- Charges à caractère général20 447.44 €
- Les aides financières3 386.40 €
- Les provisions pour risques financiers.....500.00 €

Les aides financières sont réparties de la façon suivante :

- 24 bons alimentaires ont été alloués pour une somme totale de **1 884 €**.
- 10 dossiers ont été présentés en commission. 7 ont fait l'objet d'une aide financière pour un montant total de **1 633 € 40** :

2025	Electricité	Eau	Mobilité	Voyage scolaire
Montant alloué	700€	180€	653€40	100€

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chap. 011	Charges à caractère général	3 558,83	6 663,39	13 953,11	17 913,08	20 447,44
Chap. 012	Charges de personnel	45 190,58	53 337,00	49 502,38	38 032,08	45 080,00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	3 501,62	2 330,52	4 913,95	2 745,46	3 386,40
	Dépenses de gestion courante	52 251,03	62 330,91	68 369,44	58 690,62	68 913,84
Chap. 67	Autres charges exceptionnelles		50,00			
Chap. 68	Provisions					500,00
	Autres dépenses	0,00	50,00			500,00
	Dépenses réelles de fonctionnement	52 251,03	62 380,91	68 369,44	58 690,62	69 413,84
	TOTAL	52 251,03	62 380,91	68 369,44	58 690,62	69 413,84

2. Résultats 2025

Résultats 2025

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement			
Fonctionnement	69 413.84	61 750.02	-7 663.82
TOTAUX	69 413.84	61 750.02	-7 663.82

Le résultat 2025 est déficitaire de 7 663.82 €, ce qui était prévu au BP 2025, afin de diminuer le report de résultat.

Compte financier Unique 2025 avec reprise du résultat 2024

	Clôture CFU 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice	Clôture CFU 2025
Investissement			0,00	0,00
Fonctionnement	10 550.50		-7 663.82	2 886.68
TOTAUX	10 550.50	0,00	-7 663.82	2 886.68

Le résultat cumulé est encore de 2 886.68 €, car :

Moins de dépenses que prévu au budget primitif (- 3 186 €)

- 1613 € d'aides financières non distribuées
- 500 € de créances irrécouvrables non utilisées

Un peu moins de recettes que prévu au budget primitif – 300 €)

3. Budget primitif 2026

Le budget est établi conformément au débat d'orientations budgétaires du 13 février 2026.

FONCTIONNEMENT - RECETTES					
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Chap. 70 Vente de produits	4 177,00	3 000,00	3 000,00	2 349,50	2 968,32
Chap. 74 Dotations et subventions	60 000,00	60 000,00	35 000,00	42 000,00	53 700,00
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	300,00	11 760,00	14 150,00	17 700,00	16 000,00
Recettes de gestion courante	64 477,00	74 760,00	52 150,00	62 049,50	72 668,32
Recettes réelles de fonctionnement	64 477,00	74 760,00	52 150,00	62 049,50	72 668,32
Chap. 002 Résultat de fonctionnement reporté	1 147,66	1 391,73	13 004,08	10 550,50	2 886,68
Recettes d'ordre	1 147,66	1 391,73	13 004,08	10 550,50	2 886,68
TOTAL	65 624,66	76 151,73	65 154,08	72 600,00	75 555,00

FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Chap. 011 Charges à caractère général	6 937,66	17 135,00	21 122,00	20 600,00	22 125,00
Chap. 012 Charges de personnel	53 337,00	54 016,73	38 032,08	46 000,00	47 500,00
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	5 300,00	5 000,00	6 000,00	5 500,00	5 430,00
Dépenses de gestion courante	65 574,66	76 151,73	65 154,08	72 100,00	75 055,00
Chap. 68 Provisions				500,00	500,00
Autres dépenses	50,00	0,00	0,00	500,00	500,00
Dépenses réelles de fonctionnement	65 624,66	76 151,73	65 154,08	72 600,00	75 555,00
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	65 624,66	76 151,73	65 154,08	72 600,00	75 555,00

Le CCAS ne comporte pas de section d'investissement.
Aucun emprunt n'est contracté.

Le résultat de fonctionnement reporté est de 2 886.68 €

Les recettes du budget CCAS sont les suivantes :

- Subvention communale estimée 53 700 €
- Allocation de Logement Temporaire 10 000 €
- Loyer et charges des logements d'urgences 6 000 €
- Concessions Funéraires..... 2 968 €

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Charges de personnel..... 47 500 €
- Charges à caractère général.....22 125 €
- Les aides financières 5 000 €
- Les créances irrécouvrables (loyers non payés) 430 €
- Provision.....500 €